

Séance Politique ?

- Suivi des délibérations / PV
- Point budgétaire
- CR de la visite du médecin du travail à Nantes Amendes
- Règlement interne et de sécurité du site Nantes Cambronne
- La semaine en 4 jours
- Registre SST et fiches de signalement



Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) du 8 juillet 2024 Compte-rendu des travaux

D'abord prévue le 27 juin, la première FSSSCT avec le nouveau directeur comme président s'est tenue le 8 juillet. En effet, comme au plan national les instances CSA et FSSSCT avaient été suspendues à la demande de certaines organisations syndicales du fait des élections législatives et du manque de légitimité du gouvernement.

Il n'était pas envisageable de « faire comme si » la DGFIP vivait en dehors du monde et ne pouvait pas être concernée par l'actualité politique, les enjeux n'étant soi-disant pas liés !

Qui peut affirmer que les choix politiques faits lors de l'élaboration du budget de l'État n'ont pas d'impact sur l'ensemble des moyens, humains et autres, alloués aux services publics ? École, hôpital, justice, services sociaux, etc ...

De même sur les choix de réaliser 20 voire 25 milliards d'économies.

Qui peut nier l'importance des Services publics dans la réduction des inégalités et leur rôle en matière de cohésion sociale (enquête Insee 2021) ?

Qui peut laisser croire que les choix de la DGFIP concernant les missions et pour ses agent-es ne dépendent pas de choix politiques nationaux ? Pour preuve quelques exemples : Loi Essoc en matière de contrôle fiscal, Foncier Innovant (recours à Google), dématérialisation à tous crins, manque de perspectives de carrière, gel des rémunérations, exemplarité du Ministère des Finances en matière de suppressions d'emplois, etc.

Sans parler des actions, à n'importe quel échelon que ce soit, de décrédibilisation des organisations syndicales même lorsqu'elles sont portées par 70 % des agent-es comme à la DGFIP lors des élections professionnelles ou par des millions de manifestant-es dans les rues lors de la réforme 2023 des retraites.

Qui peut nier les conséquences de cette réforme sur la santé au travail ?

Qui peut prétendre que les décisions d'un parlement et les consignes d'un gouvernement d'extrême droite n'auraient pas de répercussions sur la manière et le sens d'exercer les missions de service public ?

Que pourrait devenir la notion universelle d'égalité de traitement dans un tel cas ?

Obéir ?

Désobéir ?

L'ensemble de ces questions valait bien quelques semaines de report !

Aujourd'hui à l'heure de ce compte-rendu, tout reste à construire.

Procès-verbaux

Pas de sujet concernant le-dit PV mais plutôt sur la logique de rédaction des PV qui est apparue en 2024 avec le nouveau règlement intérieur de l'instance. Rappelons que ce RI non amendable s'est imposé aux représentant-es des personnels de la DGFIP.

Résultat : toutes les interventions des différentes délégations en CSA et FSSSCT se sont retrouvées agrégées sous le vocable les «organisations syndicales» avec une synthèse édulcorée des propos des un-es et des autres.

Solidaires Finances Publiques s'est opposé à cette nouvelle pratique car cette terminologie ne permet pas à chaque délégation d'identifier ses propos et de s'assurer qu'ils ont été retranscrits si ce n'est mot pour mot mais pour le moins conformément à l'idée maîtresse de leurs interventions.

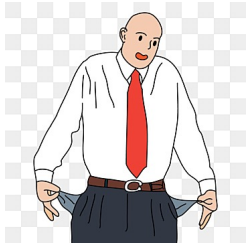
De plus, même si les sujets de santé au travail et de prévention des risques professionnels sont la préoccupation de chaque délégation, il n'en demeure pas moins que les approches comme les sujets portés en séance peuvent être différents selon la sensibilité des un-es et des autres.

Qu'il y ait accord ou désaccord, chaque argument doit se retrouver dans le procès-verbal établi suite à l'instance.

Par ailleurs, si vote il y a, notamment sur chaque fiche action engageant le budget, la position de chaque délégation doit être identifiée par son sigle syndical .

En outre, par leur vote lors des élections professionnelles de 2022, les agentes et les agents de la DRFIP 44 ont porté des organisations syndicales différentes avec des projets propres, il n'est donc pas normal de vouloir gommer les spécificités de chacun au travers d'expressions globales uniformisantes nuisant à leur crédibilité.

Budget : Surprise à l'occasion du point sur le budget de la FSSSCT de 125 733 € pour 2024



A l'encontre du principe d'annualité du budget, les Autorisations d'Engagements (AE) 2023 ont été couvertes par les Crédits de Paiement (CP) 2024 consommant ainsi la majeure partie des possibilités de financement en 2024.

Les explications données seulement à l'occasion de cette instance n'ont pas convaincu la délégation de Solidaires Finances Publiques. Poursuites des pratiques de feu le CHSCT interdirectionnel ? Retard des travaux d'automatisation des portes du bâtiment Graslin entraînant un « glissement » sur le budget 2024 ?

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) aurait permis le versement d'une rallonge ministérielle de 50 000 € en CP pour permettre de solder les opérations 2023, celles engagées candidement en 2024 et de financer les prescriptions médicales d'ici la fin de l'année.

Début septembre, il devrait rester environ 32 000 € en CP pour financer des actions à partir de septembre. Il reste à se mettre d'accord dessus.

Mais pour Solidaires Finances Publiques, le sujet n'est pas clos, le manque de transparence sur le budget directionnel n'est pas admissible ; de même sur le budget régional de formation. Les derniers documents dont nous disposons font état de dépenses en février et en avril.

Pour paraphraser le directeur dans son dernier message, Solidaires Finances Publiques considère que la transparence sur le budget à toute sa place dans le dialogue social local et que quelques semaines de décalage de la tenue de la FSSSCT aurait pu permettre à la direction de faire le point sur le budget avec qui de droit en amont de la séance !! Car sans l'abondement ministériel exceptionnel c'est bien le quotidien des agent-es qui aurait été impacté.

Même si le président/directeur peut décider seul (!) des financements, les représentant-es des agent-es votant les actions financées par la FS, les informations les plus fiables possibles sur la gestion du budget **devraient pouvoir leur être communiquées !!!**

Règlement Intérieur :

Comme le monstre du Loch Ness, le règlement interne et de sécurité du site de Nantes-Cambronne refait surface !! Il a dû être adapté aux nouvelles modalités d'évacuation incendie induites par la pratique du télétravail.

Solidaires Finances publiques a demandé de nouveau que soit intégré à ce règlement un point sur l'évacuation des personnes en situation de handicap moteur. Il doit être présenté aux agent-es par les responsables de service.

La semaine en 4 jours ou la journée de 10 heures !

Voilà bien une idée qui a été remise dans les tiroirs du fait de la situation politique actuelle. Le sujet devait être abordé au CSA de Réseau le 10 juin qui ne s'est pas tenu...la directrice générale a admis que le sujet pouvait attendre vu la période et a demandé aux directions de faire une simple information lors des instances CSA et/ou FSSSCT.

Mais cela n'a pas empêché la direction d'organiser des visios avec les responsables de service et de leur demander de trouver des volontaires ! Mais comment être volontaire sans connaître les tenants et les aboutissants du projet ?

Rappelons que la tentative d'expérimentation à l'Urssaf s'était soldée par un échec.

Nous avons amplement communiqué dessus, nous vous renvoyons à notre site local et national avec les différents tracts et nos argumentaires.

Pour Solidaires Finances publiques, la seule avancée sociale c'est la semaine DE 4 jours de 32 heures sans perte de salaire.



Point sur la signalétique amiante :

Pour Solidaires Finances publiques, la mise à jour de la signalétique amiante est un enjeu de prévention, les agent-es étant les premiers exposés en cas de travaux non conformes aux procédures ad hoc pouvant libérer des fibres d'amiante dans l'air. La réviser est l'occasion d'appliquer le Guide de Prévention du risque Amiante de 2023 qui préconise une signalétique différente selon les lieux et la nature des matériaux amiantés. Elle est également utile à tout intervenant extérieur. Rappelons que ce guide est unique dans la Fonction publique et que notre ministère conjointement avec les organisations syndicales a fait du risque amiante une priorité de sa politique en Santé Sécurité au Travail.

Nous vous engageons à participer aux réunions organisées par la direction à cette occasion afin de bénéficier de toute l'information sur le risque amiante.

Trésorerie de Nantes Amendes :

Même si l'absence de la médecin du travail n'a pas permis un exposé détaillé de sa visite à Nantes Amendes, cela a été l'occasion d'aborder les très grandes difficultés de ce service. Manque d'effectifs, de nombreuses absences pour maladie y compris de l'encadrement, locaux exigus et mal agencés, mission ingrate et mises à jour chronophages générant beaucoup de tensions avec les usagers, usagers.

La médecin pointe un certain nombre de troubles et d'atteintes à la santé psychique et physique de l'ensemble des agent-es, autant de troubles psychosociaux que la seule attribution régulière d'équipiers de renfort ne peut compenser à court et à long terme.

Pour Solidaires Finances Publiques plusieurs remarques qui démontrent le lien entre les choix nationaux et leur impact en local :

- Le COM 2023/2027 prévoit «de consolider» les missions régaliennes de la DGFIP notamment en matière de recouvrement forcé des amendes et des condamnations pécuniaires, l'objectif est fixé à 20 % de plus d'ici 2027. Si l'objectif est louable où sont les moyens en effectifs pérennes pour la trésorerie de Nantes Amendes ? Le poste n'a que 13 emplois au TAGERFIP et les EDR sont présents depuis 8 mois.
- Les amendes représentent 32 % des peines prononcées (chiffres 2021- Rapport Ministère de la Justice) derrière les peines d'emprisonnement (48%), les «jours amende» 6 % des peines de substitution (même source) sans oublier la gestion des amendes majorées et la création de nouvelles amendes.
- Il existe bel et bien un lien entre les 2 ministères avec des effets dominos et des procédures de saisie manuelles et de mises à jour (NPAI) chronophages. L'automatisation de la chaîne d'informations et du lancement en 2024 (?) de l'applicatif CASSIOPEE au sein du ministère de la Justice devant faciliter l'identification des personnes et des procédures est attendu pour faciliter le suivi des dossiers. Mais ici encore cette automatisation requiert des fichiers fiables ce qui demande du temps et des «bras» pour la mise à jour.
- L'introduction d'assistants digitaux (AD) dont on nous a fait le panégyrique dans Ulysse national et local notamment l'AD RCTVA permettant de faire le rapprochement entre les remboursements de crédits TVA et les amendes qui seraient dues par les sociétés concernées. Il permet de procéder à une Saisie Administrative à Tiers Détenteur (SATD) bien plus facilement. Si l'on peut se féliciter de cet atout dans le recouvrement, en revanche rien n'a été anticipé sur sa mise en place. En effet, si l'AD peut faire le rapprochement entre amendes et crédits, il ne peut le faire que si les agent-es ont «nourri» la machine. En l'occurrence, l'ensemble des agent-es a dû «rentrer» manuellement les numéros Siren des entreprises, un travail chronophage alors même que le service est en mal d'effectifs.

- D'autres AD (10) sont annoncés (cf Ulysse national) mais peu d'informations lors de cette FSSSCT. Ils vont vraisemblablement transformer la chaîne de travail en interne, il faudrait y préparer les agent-es et réfléchir à l'évolution de l'organisation du travail. D'autant que le sujet n'est pas nouveau dans la région puisque le CHSCT 44 avait été saisi du sujet des AD à la DSFIPE. L'ISST et un des médecins du travail avaient travaillé sur le sujet de la prévention nécessaire à leur introduction afin d'éviter les atteintes à la santé des agent-es concernés. Nous ne partons pas de rien donc mais la donnée impact sur les conditions de travail n'est jamais envisagée alors qu'elle devrait l'être au titre des principes de généraux de prévention (art L4121-1 à L4121-5 du Code du travail).
- Le sujet n'est pas pour ou contre les AD mais bien d'anticiper les conséquences de leur arrivée et leur impact en termes d'organisation et de charge de travail. La note d'orientation stratégique de 2021 concernant le recouvrement des amendes envisageait une réflexion globale sur les moyens alloués, les partenaires et l'organisation de la mission. Quand cette réflexion a-t-elle été menée pour le 44 ? Si oui, il n'a pas été jugé bon d'en informer la FSSSCT ayant pourtant pour mission l'analyse des risques professionnels !



- Par ailleurs, sur l'exiguïté des locaux, ce n'est pas faute de l'avoir dénoncée en CHSCT à l'époque lors de l'installation de ce service...Mais c'est bien connu, à Solidaires Finances publiques on est jamais content !!!
- Le directeur a souligné le fort engagement des agent-es et a annoncé vouloir trouver une autre solution immobilière qui permette une meilleure installation pour tout le monde et l'arrivée possible d'agent-es supplémentaires lors de l'exercice emplois 2025. Par ailleurs, il a souligné l'importance du centre d'appel de Charleville-Mézière dans la prise en charge de l'accueil téléphonique des usagers de Nantes Amendes.

Le sujet est loin d'être clos, Solidaires Finances publiques attend de connaître le plan d'action directionnel.